

Séance du 24 Octobre 2003

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI,

DECIDE

- de repousser à une date ultérieure l'enquête d'utilité publique sur les périmètres de protection d'eau potable en attente des résultats de la recherche en eau,
- d'approuver la décision modificative N°3/2003 pour le Budget Commune qui s'équilibre comme suit :
Fonctionnement 16 985 € / Investissement 10 990 €
- de signer la convention de secours avec le prestataire ambulancier "Ambulanceroth SAS", retenu après consultation, pour intervenir sur le domaine skiable de Mont-Saxonnex (pied des pistes jusqu'au centre de soin le plus proche) et sollicite le remboursement par les victimes bénéficiaires des opérations de secours, des frais engagés par la Commune.
- donne un avis favorable à l'acquisition d'un scooter équipé conformément à la législation pour les secours sur les pistes

ACCEPTTE

- le devis PACCARD pour la remise en état d'une cloche de l'église
- le devis SAUR concernant la modification du réseau eau potable -secteur du Crézano (bi-passe du réservoir, construction d'un regard pose d'un brise-charge et ventouse
- le devis CHATEL pour la remise en état de l'ancien chemin rural près de la maison Buchet à Alloup

PREND CONNAISSANCE

- de l'avant projet d'extension de l'école de Pincru et émet un avis favorable à la poursuite du projet
- de l'avancement des travaux pour l'installation de l'abri bus aux Jourdils
- de l'installation des containers destinés au tri sélectif implantés au Pont d'en Bas, (route de Bonneville), aux Planets (près du télébaby), à l'entrée de la zone artisanale de Pleine Mouille (route de Cluses) et à la Mouille
- du tracé définitif pour l'enfouissement des réseaux basse et moyenne tension à Chamoule
- de la réception des travaux de renforcement de réseau électrique dans le secteur des Combes

INFORMATIONS

Recensement Militaire et Elections : les jeunes gens et jeunes filles nés en octobre, novembre, décembre 1987 doivent se présenter en mairie munis du livret de famille de leurs parents.
Inscriptions sur les listes électorales : toute personne de nationalité française, âgée de 18 ans, ayant son domicile dans la commune ou sa résidence depuis plus de 6 mois ou inscrite au rôle d'une des contributions directes depuis 5 ans sans interruption peut se faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2003